

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL LOWER CARBON BOND

Le Conseiller en investissement examinera toutes les principales incidences négatives du SFDR afin d'évaluer la pertinence pour le compartiment. La Politique d'investissement responsable de HSBC définit l'approche adoptée pour identifier les principales incidences négatives en matière de durabilité et y répondre, ainsi que la manière dont HSBC considère les risques en matière de développement durable ESG, qui peuvent avoir un impact négatif sur les titres dans lesquels les compartiments investissent. HSBC fait appel à des fournisseurs de services de contrôle tiers pour identifier les entreprises et les gouvernements dont la gestion des risques ESG est médiocre et, lorsque des risques potentiels importants sont identifiés, HSBC effectue également des vérifications préalables supplémentaires. Les incidences sur le développement durable, y compris les principales incidences négatives pertinentes, identifiées par un examen préalable, sont un facteur clé dans le processus décisionnel en matière d'investissement et, à leur tour, cela justifie également les conseils donnés aux clients.

L'approche adoptée, comme indiqué ci-dessus, signifie, entre autres choses, que les points suivants sont examinés :

- l'engagement des entreprises à réduire les émissions de carbone, l'adoption de principes sains relatifs aux droits de l'homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres choses, à réduire le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la robustesse de la gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que les pistes d'audit ; et
- l'engagement des gouvernements à l'égard de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), des technologies émergentes, des réglementations et politiques gouvernementales (y compris les changements climatiques, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), de la stabilité politique et de la gouvernance.

Le compartiment fera la promotion des caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

1. Prise en compte active des investissements à faible intensité de carbone par rapport à l'Indice de référence.
2. Pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies et aux principes de l'OCDE pour les entreprises.
3. Normes environnementales minimales en excluant les activités commerciales jugées nuisibles à l'environnement.
4. Identification et analyse des caractéristiques environnementales d'une entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain.
5. Prise en compte active des questions environnementales par l'engagement et le vote par procuration.
6. Analyse de la part de l'investissement dans les armes controversées.

Stratégie d'investissement et Proportion des investissements :

Le compartiment cherche à générer un rendement total à long terme en investissant dans un portefeuille d'obligations d'entreprises, tout en promouvant des caractéristiques ESG au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. Le compartiment vise à atteindre cet objectif avec une intensité

carbone plus faible, (calculée comme une moyenne pondérée des intensités carbone des investissements du compartiment) que la moyenne pondérée des composantes de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Diversified Hedged USD (l'« Indice de référence »).

Le compartiment investit (normalement un minimum de 70 % de son actif net) dans des titres à revenu fixe et dans d'autres titres apparentés de qualité « Investment grade » et « Non-Investment Grade » émis par des émetteurs satisfaisant à certains critères de réduction des émissions de carbone (« Critères de réduction des émissions de carbone »). Les Critères de réduction des émissions de carbone sont expliqués ci-dessous.

Le compartiment investira à la fois sur des marchés développés et des marchés émergents. Ces investissements sont libellés en devises de marchés développés et de marchés émergents. Après avoir identifié l'univers d'investissement éligible, le Conseiller en investissement vise à construire un portefeuille avec une intensité carbone plus faible (calculée comme une moyenne pondérée des intensités carbone des investissements du compartiment) que la moyenne pondérée des composants de l'Indice de référence. Lors de l'évaluation de l'intensité carbone des émetteurs, le Conseiller en investissement peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données financières réputés.

Le compartiment est géré de manière active et ne réplique pas d'indice de référence. L'Indice de référence est utilisé à des fins de comparaison du marché du compartiment.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une part minimale de 10 % d'investissements durables.

Méthodes :

HSBC utilise son propre processus d'investissement systématique propriétaire pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales promues par le compartiment sont respectées. HSBC utilisera les données fournies par un numéro ou des tiers. Toutes les données utilisées seront vérifiées par le service de recherche étendue de HSBC Asset Management.

La Politique d'investissement responsable de HSBC, notre Politique d'engagement et notre Plan de gestion sont disponibles sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc/Responsible-Investments/policies.